

DÉPARTEMENT  
Puy-de-Dôme

NON DU GROUPEMENT : VALTOM

ÉLECTION DU PRÉSIDENT, DES VICE-PRÉSIDENTS  
ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

FEUILLE DE PROCLAMATION

annexée au procès-verbal de l’élection

NOM ET PRÉNOM DES ÉLUS

(dans l’ordre de leur élection)

| Qualité<br>(M. ou Mme) | NOM ET PRÉNOM     | Date de naissance | Fonction <sup>1</sup>           |
|------------------------|-------------------|-------------------|---------------------------------|
| M.                     | BRUNMUROL LAURENT | 13/10/1972        | Président                       |
| M.                     | CHAUVIN LIONEL    | 29/11/1971        | 1 <sup>er</sup> vice-Président  |
| M.                     | MENAGER MARC      | 09/04/1973        | 2 <sup>ème</sup> vice-Président |
| M.                     | RAVEL PIERRE      | 12/08/1959        | 3 <sup>ème</sup> vice-Président |

<sup>1</sup> Préciser : Président, Vice-président (rang) ou Membre du Bureau

|     |                    |            |                                    |
|-----|--------------------|------------|------------------------------------|
| M.  | MEALLET ROGER JEAN | 03/03/1956 | 4 <sup>ème</sup> vice-Président    |
| M.  | BOULEAU BERNARD    | 26/08/1966 | 5 <sup>ème</sup> vice-Président    |
| M.  | CHAMBON OLIVIER    | 20/08/1975 | 6 <sup>ème</sup> vice-Président    |
| M.  | MULLER LIONEL      | 24/01/1981 | 7 <sup>ème</sup> vice-Président    |
| M.  | SERRE CHRISTOPHE   | 04/02/1974 | 8 <sup>ème</sup> vice-Président    |
| Mme | THOMAS FLORENCE    | 10/03/1960 | 10 <sup>ème</sup> membre du bureau |
| M.  | GENESTIER STEPHANE | 25/05/1972 | 11 <sup>ème</sup> membre du bureau |
| Mme | FROMAGE CATHERINE  | 03/09/1972 | 12 <sup>ème</sup> membre du bureau |

Fait à Clermont Ferrand,

Le 16 juin 2026

*Le Président*

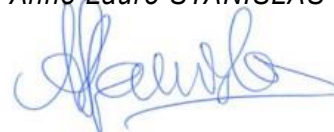
*Laurent t BRUNMUROL,*



*Le conseiller (ou délégué)  
le plus âgé,  
René DEQUAIRE*



*Les assesseurs,  
Anne Laure STANISLAS*



*Anthony DAVID*



*Le secrétaire,  
David CLAUSTRE*



## **PROCES VERBAL DE L'ELECTION DU PRESIDENT, DES VICE-PRESIDENTS ET DU BUREAU DU VALTOM**

Le mardi 16 juin 2026, à 14h22, les délégués des collectivités adhérentes au syndicat, désignés par les comités syndicaux ou les conseils communautaires pour être membres du comité syndical du VALTOM, dûment convoqués, se sont réunis au siège du VALTOM, pour procéder à l'élection du Président du VALTOM.

Etaient présents (29 délégués) :

Mesdames BIRARD Cécile, DUBIEN Ghislaine, DURANTHON Barbara, FROMAGE Catherine, LAPORTE Cécile, STANISLAS Anne-Laure, THOMAS Florence.

Messieurs BOULEAU Bernard, BRUNMUROL Laurent, CHAMBON Olivier, CHAUVIN Lionel, CLAMADIEU Yves, CLAUSTRE David, CLIGNAC Jean Louis, DAVID Anthony, DA SILVA Tony, DEQUAIRE René, GARNIER Alain, LAGRU Alain, MAILLARD Guy, MARTIN Frédéric, MEALLET Roger Jean, MENAGER Marc, MULLER Lionel, PAGES Robert, PELISSIER Patrick, RAVEL Pierre, SERRE Christophe, SUCHET Philippe.

Pouvoirs (03) :

Monsieur GAY Lionel (à M. Roger Jean MEALLET),  
Monsieur GENESTIER Stéphane (à M. Lionel CHAUVIN),  
Monsieur LASSALAS Mathieu (à M. Lionel MULLER).

Excusés (03) :

Madame BUSSIERE Claire,  
Monsieur BOUET-BARICAULT Thomas,  
Monsieur GEORGES Denis,  
Madame JALICON Christiane.

Soit 32 délégués présents ou représentés.

Monsieur René DEQUAIRE, doyen d'âge de l'assemblée, prend la présidence.

Monsieur David CLAUSTRE est désigné secrétaire de séance.

Madame Anne-Laure STANISLAS et Monsieur Anthony DAVID sont désignés assesseurs.

Après avoir fait l'appel des présents, Monsieur René DEQUAIRE constate que le quorum est atteint et fait appel aux candidatures à la Présidence du VALTOM.

## ELECTION DU PRESIDENT

Monsieur Laurent BRUNMUROL fait acte de candidature et expose ses motivations.  
Il est constaté l'absence d'autres candidatures.

Monsieur René DEQUAIRE invite les délégués à procéder à l'élection au scrutin secret du Président et ce, par voie de bulletins papier.

### 1<sup>er</sup> TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote du 1<sup>er</sup> tour au scrutin secret a donné les résultats suivants :

|                          |           |
|--------------------------|-----------|
| Votants                  | 32        |
| Abstentions              | 0         |
| Votes blancs             | 3         |
| Voix exprimées           | 29        |
| Majorité absolue         | 15        |
| <b>Laurent BRUNMUROL</b> | <b>29</b> |

**Monsieur Laurent BRUNMUROL, ayant obtenu la majorité absolue, est élu Président du VALTOM et est immédiatement installé.**

Le Président nouvellement élu propose, par délibération, le nombre de 8 vice-présidents : la délibération est adoptée avec :

|                   |    |
|-------------------|----|
| Votants           | 32 |
| Abstentions       | 2  |
| Votes blancs      | 0  |
| Voix exprimées    | 30 |
| Majorité relative | 15 |

Le Président propose ensuite, par délibération, le nombre de 3 membres du bureau : la délibération est adoptée avec :

|                   |    |
|-------------------|----|
| Votants           | 32 |
| Abstentions       | 4  |
| Votes blancs      | 0  |
| Voix exprimées    | 28 |
| Majorité relative | 14 |

Il est ensuite procédé, sous la présidence de Monsieur Laurent BRUNMOROL, Président, à l'élection de huit vice-présidents.

### 1<sup>er</sup> VICE-PRESIDENT

Le Président propose la première vice-présidence à Monsieur Lionel CHAUVIN, Président du Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA).

Il est constaté l'absence d'autre candidature.

Chaque délégué vote par le biais d'un boîtier électronique.

#### 1<sup>er</sup> TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote du 1<sup>er</sup> tour au scrutin secret a donné les résultats suivants :

|                             |           |
|-----------------------------|-----------|
| Votants                     | 32        |
| Abstentions                 | 1         |
| Votes blancs                | 3         |
| Voix exprimées              | 28        |
| Majorité absolue            | 15        |
| <b>Lionel CHAUVIN (élu)</b> | <b>25</b> |
| Cécile BIRARD               | 3         |

### 2<sup>e</sup> VICE-PRESIDENT

Le Président propose la seconde vice-présidence à Monsieur Marc MENAGER, Vice-président au sein de la communauté de communes d'Ambert Livradois Forez.

Madame Cécile LAPORTE, conseillère métropolitaine au sein de Clermont Auvergne Métropole, se porte candidate

Chaque délégué vote par le biais d'un boîtier électronique.

#### 1<sup>er</sup> TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote du 1<sup>er</sup> tour au scrutin secret a donné les résultats suivants :

|                           |           |
|---------------------------|-----------|
| Votants                   | 32        |
| Abstentions               | 0         |
| Votes blancs              | 0         |
| Voix exprimées            | 32        |
| Majorité absolue          | 17        |
| <b>Marc MENAGER (élu)</b> | <b>22</b> |
| Cécile LAPORTE            | 9         |
| Cécile BIRARD             | 1         |

### 3<sup>e</sup> VICE-PRESIDENT

Le Président propose la troisième vice-présidence à Monsieur Pierre RAVEL, Président du SICTOM Issoire Brioude.

Madame Cécile LAPORTE, conseillère métropolitaine au sein de Clermont Auvergne Métropole, se porte candidate.

Chaque délégué vote par le biais d'un boîtier électronique.

#### 1<sup>er</sup> TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote du 1<sup>er</sup> tour au scrutin secret a donné les résultats suivants :

|                           |           |
|---------------------------|-----------|
| Votants                   | 32        |
| Abstentions               | 0         |
| Votes blancs              | 1         |
| Voix exprimées            | 31        |
| Majorité absolue          | 16        |
| <b>Pierre RAVEL (élu)</b> | <b>28</b> |
| Thomas BOUET- BARRICAULT  | 2         |
| Cécile LAPORTE            | 1         |

### 4<sup>e</sup> VICE-PRESIDENT

Le Président propose la quatrième vice-présidence à Monsieur Roger Jean MEALLET, Président du SICTOM des Couzes.

Madame Cécile LAPORTE conseillère métropolitaine au sein de Clermont Auvergne Métropole, se porte candidate.

Chaque délégué vote par le biais d'un boîtier électronique.

#### 1<sup>er</sup> TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote du 1<sup>er</sup> tour au scrutin secret a donné les résultats suivants :

|                                 |           |
|---------------------------------|-----------|
| Votants                         | 32        |
| Abstentions                     | 0         |
| Votes blancs                    | 0         |
| Voix exprimées                  | 32        |
| Majorité absolue                | 17        |
| <b>Roger Jean MEALLET (élu)</b> | <b>24</b> |
| Cécile LAPORTE                  | 8         |

## 5<sup>e</sup> VICE-PRESIDENT

Le Président propose la cinquième vice-présidence à Monsieur Bernard BOULEAU, Président du SICTOM des Combrailles.

Madame Cécile LAPORTE, conseillère métropolitaine au sein de Clermont Auvergne Métropole, se porte candidate.

Chaque délégué vote par le biais d'un boîtier électronique.

### 1<sup>er</sup> TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote du 1<sup>er</sup> tour au scrutin secret a donné les résultats suivants :

|                              |           |
|------------------------------|-----------|
| Votants                      | 32        |
| Abstentions                  | 1         |
| Votes blancs                 | 0         |
| Voix exprimées               | 31        |
| Majorité absolue             | 16        |
| <b>Bernard BOULEAU (élu)</b> | <b>29</b> |
| Cécile LAPORTE               | 2         |

## 6<sup>e</sup> VICE-PRESIDENT

Le Président propose la sixième vice-présidence à Monsieur Olivier CHAMBON, conseiller communautaire auprès de la communauté de communes Thiers, Dore et Montagne

Madame Cécile, conseillère métropolitaine au sein de Clermont Auvergne Métropole, se porte candidate.

Chaque délégué vote par le biais d'un boîtier électronique.

### 1<sup>er</sup> TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote du 1<sup>er</sup> tour au scrutin secret a donné les résultats suivants :

|                              |           |
|------------------------------|-----------|
| Votants                      | 32        |
| Abstentions                  | 0         |
| Votes blancs                 | 1         |
| Voix exprimées               | 31        |
| Majorité absolue             | 16        |
| <b>Olivier CHAMBON (élu)</b> | <b>26</b> |
| Cécile LAPORTE               | 5         |



## 7<sup>e</sup> VICE-PRESIDENT

Le Président propose la cinquième vice-présidence à Monsieur Lionel MULLER, Président du SYDEM Dômes et Combrailles.

Madame Cécile LAPORTE, conseillère métropolitaine au sein de Clermont Auvergne Métropole, se porte candidate.

Chaque délégué vote par le biais d'un boîtier électronique.

### 1<sup>er</sup> TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote du 1<sup>er</sup> tour au scrutin secret a donné les résultats suivants :

|                            |           |
|----------------------------|-----------|
| Votants                    | 32        |
| Abstentions                | 3         |
| Votes blancs               | 1         |
| Voix exprimées             | 28        |
| Majorité absolue           | 15        |
| <b>Lionel MULLER (élu)</b> | <b>20</b> |
| Cécile LAPORTE             | 8         |

## 8<sup>e</sup> VICE-PRESIDENT

Le Président propose la huitième vice-présidence à Monsieur Christophe SERRE, conseiller communautaire au sein du SMCTOM Haute-Dordogne.

Madame Cécile LAPORTE, conseillère métropolitaine au sein de Clermont Auvergne Métropole, se porte candidate.

Chaque délégué vote par le biais d'un boîtier électronique.

### 1<sup>er</sup> TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote du 1<sup>er</sup> tour au scrutin secret a donné les résultats suivants :

|                               |           |
|-------------------------------|-----------|
| Votants                       | 32        |
| Abstentions                   | 1         |
| Votes blancs                  | 0         |
| Voix exprimées                | 31        |
| Majorité absolue              | 16        |
| <b>Christophe SERRE (élu)</b> | <b>18</b> |
| Cécile LAPORTE                | 13        |

**Messieurs Lionel CHAUVIN, Marc MENAGER, Pierre RAVEL, Roger Jean MEALLET, Bernard BOULEAU, Olivier CHAMBON, Lionel MULLER, Christophe SERRE, ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés Vice-présidents et immédiatement installés.**

Il est ensuite procédé, sous la présidence de Monsieur Laurent BRUNMOROL, Président, à l'élection de trois membres du Bureau.

## ELECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

### 10<sup>e</sup> membre du bureau

Le Président propose Madame Florence THOMAS, conseillère métropolitaine au sein de Clermont Auvergne Métropole.

Il est constaté l'absence d'autre candidature.

Chaque délégué vote par le biais d'un boîtier électronique.

#### 1<sup>er</sup> TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote du 1<sup>er</sup> tour au scrutin secret a donné les résultats suivants :

|                               |           |
|-------------------------------|-----------|
| Votants                       | 32        |
| Abstentions                   | 3         |
| Votes blancs                  | 4         |
| Voix exprimées                | 25        |
| Majorité absolue              | 13        |
| <b>Florence THOMAS (élue)</b> | <b>22</b> |
| Cécile LAPORTE                | 2         |
| Claire BUSSIÈRE               | 1         |

### 11<sup>ème</sup> membre du bureau

Le Président propose Monsieur Stéphane GENESTIER, vice-Président au sein du Syndicat du Bois de l'Aumône. Il est constaté l'absence d'autre candidature.

Chaque délégué vote par le biais d'un boîtier électronique.

#### 1<sup>er</sup> TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote du 1<sup>er</sup> tour au scrutin secret a donné les résultats suivants :

|                                 |           |
|---------------------------------|-----------|
| Votants                         | 32        |
| Abstentions                     | 4         |
| Votes blancs                    | 3         |
| Voix exprimées                  | 25        |
| Majorité absolue                | 13        |
| <b>Stéphane GENESTIER (élu)</b> | <b>21</b> |
| Cécile LAPORTE                  | 2         |
| Thomas BOUET-BARICAULT          | 1         |
| Denis GEORGES                   | 1         |

## **12<sup>e</sup> membre du bureau**

Le Président propose Madame Catherine Fromage, Vice-Présidente au SICTOM Issoire Brioude.  
Il est constaté l'absence de nouvelles candidatures.  
Chaque délégué vote par le biais d'un boîtier électronique.

### **1<sup>er</sup> TOUR DE SCRUTIN**

Le dépouillement du vote du 1<sup>er</sup> tour au scrutin secret a donné les résultats suivants :

|                                 |           |
|---------------------------------|-----------|
| Votants                         | 32        |
| Abstentions                     | 0         |
| Votes blancs                    | 1         |
| Voix exprimées                  | 31        |
| Majorité absolue                | 16        |
| <b>Fromage Catherine (élue)</b> | <b>29</b> |
| Cécile BIRARD                   | 1         |
| Cécile LAPORTE                  | 1         |

**Madame Florence THOMAS, Monsieur Stéphane GENESTIER et Madame Catherine FROMAGE sont élus membres du Bureau du VALTOM et sont immédiatement installés.**

Le **mardi 16 juin 2026**, à Clermont-Ferrand.

Le Doyen d'âge,

**René DEQUAIRE**



Le Président du VALTOM,

**Laurent BRUNMUROL**



Le secrétaire de séance,

**David CLAUSTRE**



Les assesseurs,

**Anne Laure STANISLAS**



**Anthony DAVID**



DEPARTEMENT  
DU  
PUY-DE-DÔME

ARRONDISSEMENT  
DE CLERMONT-FD

VALTOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT  
DES  
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

**OBJET :** Charte de l' élu local

Le **16 juin 2026**, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BRUNMUROL, Président.

Date de la convocation : 3 juin 2026  
Secrétaire de séance : David CLAUSTRE

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 29

Pouvoirs : 3

Votants : 32

Mesdames : BIRARD Cécile, DUBIEN Ghislaine, DURANTHON Barbara, FROMAGE Catherine, LAPORTE Cécile, STANISLAS Anne-Laure, THOMAS Florence

Messieurs : BOULEAU Bernard, BRUNMUROL Laurent, CHAMBON Olivier, CHAUVIN Lionel, CLAMADIEU Yves, CLAUSTRE David, CLIGNAC Jean Louis, DAVID Anthony, DA SILVA Tony, DEQUAIRE René, GARNIER Alain, LAGRU Alain, MAILLARD Guy, MARTIN Frédéric, MEALLET Roger Jean, MENAGER Marc, MULLER Lionel, PAGES Robert, PELISSIER Patrick, RAVEL Pierre, SERRE Christophe, SUCHET Philippe.

Pouvoirs : Monsieur GAY Lionel (à M. Roger Jean MEALLET),  
Monsieur GENESTIER Stéphane (à M. Lionel CHAUVIN),  
Monsieur LASSALAS Mathieu (à M. Lionel MULLER).

Excusés : Mesdames BUSSIÈRE Claire, JALICON Christiane ;  
Messieurs BOUET-BARICAULT Thomas, GEORGES Denis.

Vu l'article L. 1111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Considérant que la Charte de l'élu local rappelle les principes déontologiques fondamentaux : exercice des fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité,

Le Président donne lecture de la Charte qui est distribuée à l'ensemble des délégués.

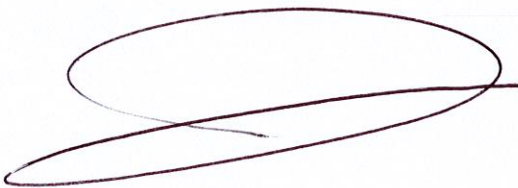
Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL  
PREND ACTE,**

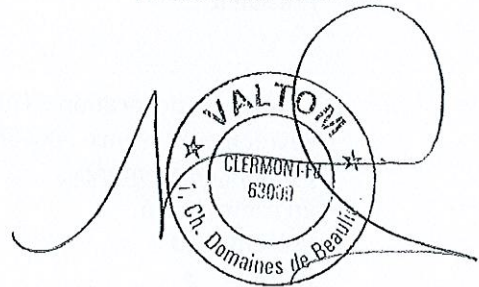
De la lecture de la charte de l'élu local.

FAIT ET DELIBERE, le 16 juin 2026  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme

Le secrétaire de séance,  
David CLAUSTRE



Laurent BRUNMUROL,  
Président du VALTOM





DEPARTEMENT  
DU  
PUY-DE-DÔME

ARRONDISSEMENT  
DE CLERMONT-FD

VALTOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT  
DES  
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

**OBJET :** Conditions de dépôt des listes pour la désignation des membres  
de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP)

Le **16 juin 2026**, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BRUNMUROL, Président.

Date de la convocation : 3 juin 2026  
Secrétaire de séance : David CLAUSTRE

**Nombre de Membres :**

En exercice : 36  
Présents : 29  
Pouvoirs : 3  
Votants : 32

Mesdames : BIRARD Cécile, DUBIEN Ghislaine, DURANTHON Barbara, FROMAGE Catherine, LAPORTE Cécile, STANISLAS Anne-Laure, THOMAS Florence

Messieurs : BOULEAU Bernard, BRUNMUROL Laurent, CHAMBON Olivier, CHAUVIN Lionel, CLAMADIEU Yves, CLAUSTRE David, CLIGNAC Jean Louis, DAVID Anthony, DA SILVA Tony, DEQUAIRE René, GARNIER Alain, LAGRU Alain, MAILLARD Guy, MARTIN Frédéric, MEALLET Roger Jean, MENAGER Marc, MULLER Lionel, PAGES Robert, PELISSIER Patrick, RAVEL Pierre, SERRE Christophe, SUCHET Philippe.

Pouvoirs : Monsieur GAY Lionel (à M. Roger Jean MEALLET),  
Monsieur GENESTIER Stéphane (à M. Lionel CHAUVIN),  
Monsieur LASSALAS Mathieu (à M. Lionel MULLER).

Excusés : Mesdames BUSSIÈRE Claire, JALICON Christiane ;  
Messieurs BOUET-BARICAULT Thomas, GEORGES Denis.

A la suite des élections municipales des 15 mars et 22 mars 2026 et à l'installation du nouveau comité syndical, il y a lieu de procéder à l'élection des membres, qui constituent la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) du pôle Vernéa.

La commission est composée de l'autorité habilitée à signer la convention de Délégation de Service Public (DSP), le Président ou la Présidente, et de cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste, selon l'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Les membres titulaires et suppléants de la CDSP sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Toutefois, avant de procéder à la constitution de la Commission par election de ses membres, il convient, conformément audit article D. 1411-5 du CGCT, de fixer les conditions de dépôt des listes.

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,  
À l'unanimité**

De fixer comme suit, les conditions de dépôt des listes de la CDSP :

- Les listes seront remises à l'attention de Monsieur le Président, au plus tard, à l'ouverture du prochain comité syndical prévu pour le mardi 30 juin à 14h dans les locaux du VALTOM, dont la désignation des membres de la CDSP est à l'ordre du jour ;
- Les listes pourront comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir, conformément à l'article D. 1411-4 du CGCT ;
- Les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats, aux postes de titulaires et de suppléants.

FAIT ET DELIBERE, le 16 juin 2026

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance,  
David CLAUSTRE



Laurent BRUNMUROL,  
Président du VALTOM



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.



DEPARTEMENT  
DU  
PUY-DE-DÔME

ARRONDISSEMENT  
DE CLERMONT-FD

VALTOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT  
DES  
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES  
VALTOM

**OBJET :** Constitution de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Le 16 juin 2026, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BRUNMUROL, Président.

Date de la convocation : 3 juin 2026  
Secrétaire de séance : David CLAUSTRÉ

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 29

Pouvoirs : 3

Votants : 32

Mesdames : BIRARD Cécile, DUBIEN Ghislaine, DURANTHON Barbara, FROMAGE Catherine,  
LAPORTE Cécile, STANISLAS Anne-Laure, THOMAS Florence

Messieurs : BOULEAU Bernard, BRUNMUROL Laurent, CHAMBON Olivier, CHAUVIN Lionel,  
CLAMADIEU Yves, CLAUSTRÉ David, CLIGNAC Jean Louis, DAVID Anthony,  
DA SILVA Tony, DEQUAIRE René, GARNIER Alain, LAGRU Alain, MAILLARD Guy,  
MARTIN Frédéric, MEALLET Roger Jean, MENAGER Marc, MULLER Lionel,  
PAGES Robert, PELISSIER Patrick, RAVEL Pierre, SERRE Christophe,  
SUCHET Philippe.

Pouvoirs : Monsieur GAY Lionel (à M. Roger Jean MEALLET),  
Monsieur GENESTIER Stéphane (à M. Lionel CHAUVIN),  
Monsieur LASSALAS Mathieu (à M. Lionel MULLER).

Excusés : Mesdames BUSSIÈRE Claire, JALICON Christiane ;  
Messieurs BOUET-BARICAULT Thomas, GEORGES Denis.

Compte tenu de l'installation du nouveau comité syndical, il y aura lieu de procéder à l'élection des membres, qui constituent la Commission d'Appel d'Offres (CAO).

L'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) fixe le nombre des membres de la CAO et prévoit, pour les syndicats mixtes (en vertu de l'article L.5711-1 du CGCT, qui soumet les syndicats mixtes fermés à l'ensemble des dispositions communes aux EPCI), que la commission soit composée du Président ou de la Présidente ou son représentant, de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants.

Les membres de la CAO doivent être élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel et sans obligation de parité.

La CAO est composée, outre le Président ou la Présidente, de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants élus parmi les membres de l'organe délibérant.

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL  
PREND ACTE,**

De fixer comme suit, les conditions de dépôt des listes de candidats à la CAO :

- Auprès du Président, au plus tard au début de la séance du prochain comité syndical dont la date prévisionnelle a été fixée le mardi 30 juin prochain et à l'ordre du jour duquel sera inscrite l'élection des membres ;
- Ou avant cette date auprès des services du VALTOM en charge de l'organisation de l'instance syndicale.

FAIT ET DELIBERE, le 16 juin 2026

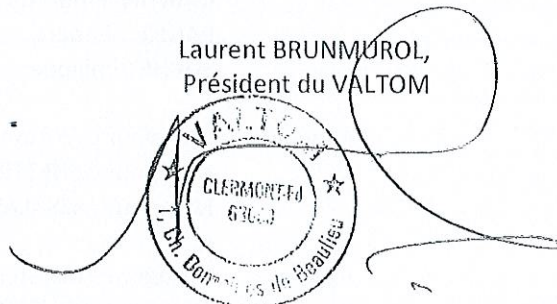
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance,  
David CLAUSTRE



Laurent BRUNMÜROL,  
Président du VALTOM



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.